

TRAIL DU ROC DE LA LUNE

ULTRA DU « PAS DU DIABLE » (125 KM)

REGLEMENT 2019

ORGANISATION Roc de la Lune Sports Nature – 12230 St Jean du bruel

rocdelalune@laposte.net – 06 75 00 32 66

EPREUVES Ultra du Pas du Diable – 125 km : ouvert aux plus de 20 ans

TARIFS 105€ repas d'après course compris jusqu'au 31/01
120€ repas d'après course compris après le 31/01
Repas supplémentaire : 13€

ATTENTION !! Aucun repas ne sera délivré au-delà du 31 mars

INSCRIPTION Inscription en ligne : www.rocdelalune.fr via TIMING ZONE

FERMETURE DES INSCRIPTIONS LE 31 MARS MINUIT

Pas d'inscriptions papiers.

TIMING ZONE – 62 Chemin des Gipières – 06370 MOUANS-SARTOUX

Email : manuvignes@timingzone.com

Possibilité de vérifier votre inscription sur le site internet.

(400 inscriptions maximum)

RETRAIT DOSSARDS STADE DE ST JEAN DU BRUEL

+

Le vendredi 27 avril de 14h00 à 20h00 au Stade

CONTROLE SACS Pièce d'identité obligatoire

MATERIEL - Eco-tasse

- réserve alimentaire en semi-auto suffisance

OBLIGATOIRE - réserve d'eau (1l minimum)

- couverture de survie (2m x 1m)

- téléphone portable avec le numéro du PC sécurité

- frontale avec piles + piles de rechange

- bonnet

- gants

- veste de chaude

- sifflet

L'organisation met en garde contre les conditions météos difficiles qui peuvent être rencontrées

RASSEMBLEMENT OBLIGATOIRE Vendredi 26 à partir de 23h00 au stade (même lieux que le retrait des dossards)

DEPART Place des Halles de St Jean du Bruel

Samedi 27 avril à 00h00

ARRIVEE

Stade de St Jean du Bruel

ANNULATIONS

L'annulation sera possible, après examen par le bureau, pour cause d'accident ou de maladie du participant (certificat médical obligatoire). Pour toute autre raison, merci de nous contacter.

REMBOURSEMENTS

Après acceptation par le bureau directeur, un remboursement pourra être effectué :

- jusqu'au 28/02 remboursement à 100% sur certificat médical
- du 01/03 au 15/03 remboursement à 50 % sur certificat médical
- du 15/03 au 31/03 remboursement à 25 % sur certificat médical
- après le 31/03 aucun remboursement.

RAVITAILLEMENTS

S : solides / **L** : liquides / **BV** : bases de vie

+

BASES DE VIE

- Œil de Bœuf : L
- Trèves : SL
- Le Rouquet : L
- Camprieu : SL
- Dourbies : BV-SL
- Les Laupies : L
- Aumessas : SL
- Col des Condamines : L
- ALzon : SL
- Sauclières : SL
- Arrivée : SL

SACS COUREURS

Vos sacs de changes (identifiés à vos noms et prénoms) pourront être déposés lors de la remise des dossards. Il seront acheminés à la base vie de Dourbies (mi-parcours), puis rapatriés à l'arrivée.

BARRIERE HORAIRE

- 1^{ère} : Camprieu - samedi 8h00 (8h00 de course)
 - 2^{ème} : Dourbies - samedi 12h00 (12h00 de course)
 - 3^{ème} : Aumessas - samedi 18h00 (18h00 de course)
 - 4^{ème} : Alzon – dimanche 00h00 (24h00 de course)
 - 5^{ème} : Sauclières - dimanche 05h00 (29h00 de course)
- 32 heures de course maximum

**ABANDONS et
RAPATRIEMENTS**

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle.

Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste.

L'abandon n'est pas autorisé au Col des Condamines.

ENVIRONNEMENT

Les organisateurs travaillent en collaboration avec le Parc National des Cévennes et le Parc Naturel Régional des Grands Causses, pour vous permettre de découvrir des lieux extrêmement protégés . **Il est donc impératif de respecter l'Environnement, la Faune et la Flore au milieu desquels vous allez évoluer. Tout geste de non respect sera susceptible de disqualification** (jet de déchets au sol, coupure de tracé etc...)

ECOLOGIE	Dans un souci de démarche écologique, les timbales plastiques seront supprimées sur les ravitaillements, il sera donc demandé à chaque concurrent de se munir d'une Eco-tasse.
DISQUALIFICATION	L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent pour tricherie, non respect d'un autre concurrent, des bénévoles, du public, du règlement, des équipements ou de l'environnement et pour toute autre raison qui lui semblera susceptible d'être sanctionnée.
ANTI-DOPAGE	Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle anti-dopage. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était coupable de dopage.
SECURITE	il sera demandé à tous les coureurs une licence délivrée par la FFA, la FSCF, FSGT, UFOLEP, en cours de validité ou pour les non licenciés, un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve. Médecins – secouristes – protection civile – infirmières – kiné, seront présents sur la course. Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours. Les accompagnateurs à pieds ou à vélo sur le parcours sont interdits. Les bâtons sont autorisés. Des contrôles de matériel obligatoire pourront être effectués sur le parcours et en cas de non présence de tout le matériel, le coureur pourra être disqualifié. En cas d'intempéries les organisateurs peuvent vous contraindre à évoluer en groupe (ex : brouillard) et se réservent le droit de modifier les parcours, les barrières horaires ou même d'annuler l'épreuve. L'organisation met en garde contre les conditions météo difficiles qui peuvent être rencontrées
RECOMPENSES	Lots pour les 5 premiers au scratch (Hommes et Femmes) Lots pour le premier de chaque catégorie (Homme et Femme) Pas de cumul des récompenses Dimanche 28 à partir de 11h00 : Les finishers seront appelés sur le podium, du dernier au premier, afin de leur remettre leur lot finisher Remise des récompenses à la suite de la remise des lots finishers
ASSURANCE	RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs sont couverts par les polices souscrites à Suravenir Assurances et Groupama. INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.
DROIT à L'IMAGE	Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

QUALIFICATIF POUR L'UTMB : 5 points